

## Réglementation et Bonnes Pratiques de Fabrication des cosmétiques artisanaux

Lundi 27 et mardi 28 Janvier à Alex (26)

**Objectif :** Aborder sereinement l'activité de fabrication artisanale de cosmétiques, en conformité avec les dispositions réglementaires.

**Intervenant :** Sylvain TURINA

**Horaires :** 9h-12h30 et 14h-17h30

**Thèmes abordés :**

- les enjeux du règlement européen : importance de la protection du consommateur
- les règles d'étiquetage d'un produit cosmétique
- démarches administratives à suivre pour mettre sur le marché un produit cosmétique
- comprendre le raisonnement des personnes évaluatrices de la sécurité et des personnes en charge des contrôles (répression des fraudes)
- apprendre à rédiger et transmettre les éléments nécessaires à l'évaluation de la sécurité de votre produit
- acquérir des compétences sur les informations essentielles selon les matières premières
- avancer sur vos démarches administratives et déclaratives : atelier pratique pendant la formation

**Formation ouverte aux producteurs.trices et sympathisant.e.s SIMPLES:**

- Adhésion sympathisant.e de 40€ demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent.e SIMPLES
- 12 places disponibles pour les personnes éligibles VIVEA.  
Participation prise en charge par le fonds de formation.
- 3 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA.  
Participation : Producteurs .trices SIMPLES, **100 € les 2 jours**  
Sympathisant.es SIMPLES, **200 € les 2 jours**

**Exceptionnellement pour 2020**, en raison des nouvelles évolutions de notre fonctionnement, les personnes ayant déjà acquis la mallette bénéficient de **50% de réduction** sur le prix de la formation.

**Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale et les personnes ayant déjà la mallette sont prioritaires :**

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 100 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion.

**Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 280 € pour les 2 jours**  
Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

## Hébergement sur le lieu de formation

Accueil St Joseph d'Allex – 4 Montee de la Butte – 26400 ALLEX – Tel. 04 75 62 72 00

Pour les camions, possibilité sur le parking du lieu d'accueil directement.

Hébergement en dortoir de 3/4 personnes. Draps et serviettes fournies.

Tarif : 20 €/ nuit

Repas tirs du sac.

## Lieu de la formation et plan d'accès



## Contact pour tout renseignement sur la formation

**Valérie Méo – déléguée formation massif Alpes Sud**

mail : [valyherba@gmail.com](mailto:valyherba@gmail.com)

# Bulletin d'inscription

Formation : Réglementation et BPF cosmétiques artisanaux

Lundi 27 et mardi 28 Janvier à Alexx (26)

**A retourner avant le 13 Janvier à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:**

Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST  
 secrétariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

**Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.**

**Adhésion** – Je ne suis pas adhérent, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 40 € à l'ordre de SIMPLES.**

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

**Coût de la formation (chèque à envoyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :**

- Je suis éligible VIVEA : prise en charge complète par le fond de formation (12 places) – Je joins un chèque de caution de 100 € (non encaissé)
- Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : 100 €
- Je suis sympathisant.e/adhérent « Formations » non éligible VIVEA : 200 € } (3 places maxi)

**Hébergement (chèque à envoyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :**

- Je dormirai sur place la nuit du lundi 27 Janvier 20 €

**Total : .....**

Statut actuel VIVEA N° de Siret : <input type="text"/>	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Eligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans	Dossier PPP à fournir	Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**